



D irection I nterrégionale O rly R oissy un rapprochement cosmétique ?



Le 30 novembre dernier un Groupe de Travail, consacré au rapprochement de la Direction Régionale (DR) d'Orly avec la Direction Interrégionale (DI) de Roissy, s'est tenu à la DI de Roissy. Il s'agissait de faire le point avec les syndicats des différentes questions soulevées par ce « rapprochement »¹.



Les motivations de la direction

Après avoir rappelé les différentes réunions tenues à la Direction Générale et à la DI Île-de-France sur cette question, le Di a énoncé les différentes raisons qui ont amené à la décision de faire de la DR d'Orly la troisième DR de Roissy, celle-ci devant changer de nom à cette occasion pour devenir, peut-être, la Direction Interrégionale de Paris Aéroports².

Tout d'abord, il a existé entre 1974 (date d'ouverture de Roissy) et 1983 **une direction commune** aux trois aéroports franciliens, qui a cessé d'exister suite à la création de DR respectives à Orly et à Roissy.

Par ailleurs, il est évident que le travail douanier sur les deux plateformes (ou les trois, en comptant Le Bourget déjà intégré à Roissy), que ce soit en Surveillance ou en OP/CO **présente de nombreuses similitudes**, autant d'un point de vue organisationnel, que des convergences métiers et d'interlocuteurs communs (institutionnels comme le gestionnaire *Aéroports de Paris* – ADP, entreprises comme Air France, certains déclarants comme WFS, etc.). D'ailleurs la coopération entre Orly et Roissy était déjà une réalité sur de nombreux sujets bien avant qu'il soit question de ce rapprochement.

Enfin, cette décision a été en partie impulsée en dehors de la douane par un audit concernant l'organisation des différents services de L'État sur les aéroports franciliens. C'est ainsi qu'une autorité préfectorale unique a été récemment créée pour les trois plateformes parisiennes, dépendante directement du Préfet de Police à Paris (avant le Préfet de Roissy dépendait du Préfet de Seine-Saint-Denis), ceci se faisant évidemment en partie dans le contexte des attentats de 2015 et d'événements plus récents, comme la tentative d'attentat à Orly en mars dernier³.

¹ Le terme est voulu par le Di qui rejette « fusion » ou « intégration ».

² Le nom n'est pas encore officiel, il poserait peut-être également des problèmes de propriété intellectuelle.

³ Tentative d'agression d'une patrouille Sentinelle, le terroriste a été heureusement abattu sans faire de victimes.



Le cadre de mise en œuvre

Ces différents éléments (similitudes des enjeux, organisations et métiers, et adaptation à un environnement qui pousse à une unification des aéroports d'Île de France) ont amené la décision de sortir la DR d'Orly de la DI Île-de-France pour **l'inclure dans la DI Roissy, qui deviendrait une DI fonctionnelle des aéroports de Paris.**

Ce principe étant établi, reste à en voir les modalités de mise en œuvre. Mise en œuvre qui doit se faire **dans le délai restreint des élections professionnelles** de décembre 2018.

C'est pourquoi un horizon de rattachement au premier semestre 2018, normalement mai (parallèlement à la définition de la cartographie électorale), est acté.

Tout d'abord, et ceci a été répété à de nombreuses reprises, la DR Orly vient en tant que telle à Roissy. **Rien n'est censé changer dans son organisation, à part le départ de la Recette Régionale (RR) pour la Recette Interrégionale (RI) de Roissy.**

Mais ce départ était de toute façon déjà acté par la réforme des RR, la RR d'Orly devant à l'origine rejoindre la RI Île-de-France, de même que toutes les RR franciliennes. Ce mouvement était d'ailleurs engagé au point que les agents de la RR d'Orly étaient déjà partis ou reclassés ailleurs sur Orly.

Ainsi, pour **les périmètres des CDAS** (Comités Départementaux d'Action Sociale) et **CHSCT** (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), ils **resteront ceux d'aujourd'hui.**

Du moins à court terme⁴, c'est à dire CDAS 94 et CHSCT 94 pour Orly et CDAS 93 & CHSCT 93 pour Roissy-Le Bourget.



La logistique et l'immobilier

En ce qui concerne l'aspect bâtementaire et logistique, le Pôle Logistique et Informatique (PLI) de Roissy s'est d'ores et déjà rapproché d'Orly pour faire un état des lieux et prendre connaissance des différents projets concernant Orly, notamment par exemple le déménagement des services de la DR du rez-de-chaussée au premier étage du bâtiment directionnel, ainsi que de la destruction à terme du bâtiment 288 (dont l'étude est a priori reportée à 2020), abritant le Bureau de Contrôle d'Orly.

On remarquera à ce sujet que les locations et occupations des différents bâtiments se font dans les mêmes conditions qu'à Roissy, avec ADP comme interlocuteur.

Différents relais locaux du PLI sont prévus et fonctionnent déjà à Orly, pour l'instant en liaison avec la DI Île-de-France. En fait, d'une certaine façon, Roissy va apprendre à fonctionner comme une DI « normale », avec des relais dans les DR.

Du côté roisséen du PLI, et à la question de SOLIDAIRES, il a été répondu que **de nouveaux emplois sont prévus** pour absorber la charge de gestion des 226 Emplois de Référence orlysiens, sans préciser malheureusement combien.

Cet abondement se fera normalement par le Tableau Annuel des Mutations. En tout cas, il n'y aura pas de déplacement forcé d'agents du PLI IDF au PLI Roissy. C'était un engagement pris par le DG lors de la réunion du 13 septembre et confirmé par le DI.

De même il y aura un accroissement du budget de fonctionnement, mais pas directement, pour la simple raison technique que celui-ci est calculé sur la base des ER et qu'au moment du dernier calcul Orly n'a pas été pris en compte. Cette situation devrait toutefois disparaître dès l'an prochain.



La gestion du personnel

Pour la gestion du personnel, il y a également un **relais local sur Orly qui sera maintenu**, ainsi qu'une correspondante sociale.

La grande innovation sera toutefois la mise en place d'un **Tableau Interne des Mouvements (TIM = mutations internes) à Orly, comme cela se fait déjà sur Roissy.**

Bien sûr, il ne sera pas possible de l'utiliser pour passer d'Orly à Roissy ou inversement, les trois DR restant des résidences séparées (ainsi que l'UDD – Roissy nuit), les mouvements entre elles se feront toujours par le Tableau Annuel de Mutations (TAM).

Les CAPL, tout comme les Comités Techniques, seront « bien sûr » **tenues sur Roissy**, car siège de la DI.

⁴ En effet, il n'est pas impossible qu'à plus ou moins long terme apparaisse un CHSCT aéroportuaire spécial DI Roissy. Le Secrétariat Général de Bercy avait déjà évoqué cette hypothèse au printemps dernier, rencontrant l'opposition unanime des syndicats, du DI de Roissy et du DDFIP président du CHSCT 93.



La formation

La Formation Professionnelle (FP) est un des atouts de Roissy, parfois considérée comme « la 3^{ème} école des douanes ». Le DI y est d'ailleurs très attaché et l'a redit en séance. Par souci de simplicité, **« dans 80% des cas » on déplacera plutôt les formateurs sur Orly que les formés sur Roissy.** Ainsi, le tir et les TPCI qui ont lieu actuellement à Orly y resteront. De même les salles de formation de la DR continueront à être utilisées.

Un effort sur le **développement des e-formations** et l'utilisation de vidéos va être engagé.

Par contre **l'accueil des stagiaires** se fera à la DI comme avant, y compris pour ceux d'Orly.



La recette

Bien que les activités des deux RR de Roissy et d'Orly soient comparables à de nombreux points de vue (champs d'intervention, fiscalités, redevables, etc...), **les volumes traités sont loin d'être les mêmes**, de l'ordre de 1 pour 10 en ce qui concerne les créances par exemple, ou d'à peu près 1 pour 6 pour les LO/LS. Enfin, les droits et taxes perçus représentent 1.5 milliard d'euros pour Roissy, mais seulement 21 millions pour Orly.

Un gros travail devra être effectué pour fermer la RR d'Orly et transférer son activité sur Roissy. Cependant, il faut le répéter, ce transfert était déjà prévu depuis longtemps, c'est simplement la destination qui a changé, Roissy à la place de Paris. D'ailleurs, compte tenu des proximités de travail plus importantes à Roissy qu'en Île-de-France, il n'est pas sûr que le transfert parisien aurait été plus facile, bien au contraire.

■ ■ ■ Autres points

La comptabilité utilisera Chorus DT avec des référents locaux et le Secrétariat Général (SG) aura lui aussi des référents locaux dans les trois DR, qui seront coordonnés par la DI. Enfin, la DR d'Orly sera intégrée dans **Roissynet**, qui changera aussi probablement de nom à cette occasion.



Ce que nous en pensons

En gros, nous sommes satisfaits. Nous n'avons pas de réserves particulières sur cette nouvelle organisation, même si on remarquera qu'on installe une DI organisationnelle et non plus territoriale.

Par ailleurs, **sur la forme**, nous ne pouvons que nous réjouir des bonnes dispositions de la DI de Roissy quand à l'information des OS, à la transparence, *a priori*, de la gestion de ce dossier, et à la bonne volonté du DI pour répondre à nos questions.

Sur le fond, il y a, pour l'instant, volonté affichée de ne pas toucher à l'organisation interne de la DR d'Orly qui rejoindra en tant que telle la nouvelle direction aéroportuaire. Beaucoup de relais locaux à la DI sont déjà en place, et qui ont l'habitude de travailler avec une DI éloignée (celle d'Île-de-France étant à Paris).

Quant au récent point sujet à débat à Orly (remise en cause unilatérale du protocole par la Directrice, cf fin de notre préalable), le DI a manifesté une certaine surprise et indiqué qu'il allait chercher à en savoir plus (...), car cela contrevient à l'engagement pris par le Directeur Général.

Pour conclure

Au fond, ce rapprochement sera peut-être plus simple à vivre pour Orly, qui a déjà l'habitude d'être une DR au sein d'une DI, **que pour Roissy**, qui intégrera avec cette DR un nouveau territoire éloigné d'elle, rompant ainsi avec sa nature de DI très centrée sur un tout petit espace. On pourrait même aller jusqu'à dire que **Roissy va se « normaliser » un peu**, se rapprocher du fonctionnement des autres DI de l'administration des Douanes.

Bien sûr ce qui précède n'est valable qu'au court terme du « rapprochement ». Rien ne garantit qu'à terme cette architecture restera la même et que, par exemple, les DR ne finiront pas par disparaître, ou celle d'Orly par être démantelée entre le Fret et une nouvelle division Surveillance. De même, le projet d'un CHSCT unique aéroportuaire est toujours dans les cartons et pourrait ressortir à plus ou moins long terme, malgré l'opposition conjointe de l'administration (DGDDI et DGFIP) et des syndicats. **Mais pour l'instant rien n'a été dit dans ce sens, et nous pouvons saluer** encore une fois la volonté de la haute administration de gérer rapidement ce dossier, tout en affichant une **volonté de dialogue et de transparence.**



Pour SOLIDAIRES siégeaient **Guillaume Quéromès et Fabien Milin.** Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.

Annexe : les propos préalables de SOLIDAIRES



Groupe de **T**ravail **L**ocal du **30/11/17**
rapprochement de la DR Orly
à la DI de Roissy



Missions / Conditions de travail

préalable

Monsieur le président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour un groupe de travail avec plusieurs points positifs.

D'abord, matériellement, le corpus documentaire fourni est intéressant. Nous sommes là devant l'équivalent de ce qui peut être transmis à un Comité Technique Local.

Nous le relevons car, à la différence du groupe de travail au sein de la Direction Interrégionale (DI) d'Île-de-France tenu le 20 novembre dernier, la DI de Roissy ne s'est pas limitée à une seule fiche.

En effet, en sus du transfert de la Recette Régionale (RR) d'Orly vers la future Recette Interrégionale (RI) de Roissy, nous avons des fiches spécifiques sur le Secrétariat Général Interrégional (SGI), le Pôle Logistique et Informatique, la Formation Professionnelle (FP), la Fonction Ressources Humaines Locale (FRHL, ex service du personnel) ou encore la comptabilité.

À noter le point positif du constat fait par la DI de la nécessaire densification du service roisséen de la FP. Néanmoins, en matière de doctrine d'emploi, nous aurons besoin d'éclairage également sur les « *relais RH* » et « *relais FP* » inscrits dans lesdites fiches, sur la mission de compétence en radioprotection, et surtout sur l'assistance de prévention puisqu'un seul assistant de prévention est actuellement compétent pour la DI.

Administrativement et philosophiquement, nous nous éloignons de la logique républicaine préexistante : à savoir une organisation administrative territoriale, pour nous orienter vers une organisation administrative fonctionnelle.

Heureusement, nous avons eu des garanties sur les maintiens des instances CDAS et CHSCT respectives (CDAS 93 & CHSCT 93 pour Roissy, CDAS 94 & CHSCT 94 pour Orly), ce qui permettra de conserver une proximité certaine dans le suivi des problématiques. Sans compter qu'au niveau organisationnel, nous pouvons comprendre le point de vue de la DI Roissy d'un rattachement de la Direction Régionale d'Orly au sein de son périmètre :

- Il y a une légitimité à travailler en commun, les thématiques sont similaires au sein des deux directions.
- Sans compter que vis-à-vis de nos principaux interlocuteurs (ADP, Préfecture), qui se sont organisés déjà de façon transverse aux 2 plateformes aéroportuaires, le point de vue douanier sera plus fort...

Nous le voyons, il y aura peu de sujets à discussion, si ce n'est des demandes d'éclairage. En réalité ce qui alimente les discussions ne figure pas sur les documents de travail. Il s'agit de la récente remise en cause orale des horaires au sein de la DR Orly, par la Directrice régionale elle-même, qui souhaite avancer les vacances en aéroports de 7-19h à 6-18h. Certes M^{me} la Directrice ne siégeait pas à la réunion du 13 septembre dernier à la DG, mais cela contrevient à l'engagement pris ce jour-là par M. le Directeur général lui-même de ne pas toucher au protocole horaire.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Roissy, le jeudi 30 novembre 2017

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy et du Bourget
tél : 06 10 15 02 57
site internet : <http://www.solidaires-douanes.org/Roissy>
courriel : solidaires.roissy@douane.finances.gouv.fr